

No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 avril 2016, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Rollande Côté, mairesse suppléante.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Raynald Gobeil, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Claude Tremblay, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :
Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Sont absents :
M. Martin Sauvé, maire
M. Romuald Tremblay, district no 4

Nombre de citoyens présents : 11

1. MOT DE BIENVENUE

La mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

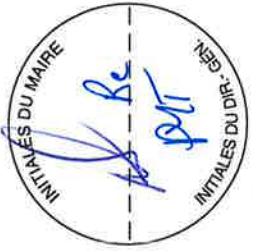


No de résolution
ou annotation

3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 7 et 21 mars 2016
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 7 et 21 mars 2016
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances
- 6.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

RÉSOLUTIONS

7. Demandes d'utilisation de locaux
 - 7.1. Demande d'utilisation du Rondin par la Fabrique le 23 avril 2016
 - 7.2. Demande d'aide financière / Funny-quilles
8. Loisirs
 - 8.1. Dépôt d'une demande de CA en vertu de l'article 32 au MDDELCC pour le projet de sentier pédestre
 - 8.2. Octroi de mandat à la firme Tetra Tech pour les services d'expertise du plancher du centre communautaire / 1 000 \$
9. Urbanisme
 - 9.1. Acceptation de la dérogation mineure 249, rue Principale
 - 9.2. Acceptation de la dérogation mineure 1110-A, rang 3
10. Développement
 - 10.1. Abrogation de la résolution 15-165 – vente du terrain 54 au quartier Boréal
11. Administration
 - 11.1. Demande d'appui de la société du cancer / Avril mois de la jonquille
 - 11.2. Participation du directeur général au congrès de l'ADMQ 2016 / 15-16-17 juin 2016
 - 11.3. Ouverture d'une marge de crédit pour le financement temporaire du règlement d'emprunt 338-16 – Paiement de la quote-part des coûts de réalisation des travaux de réfection du chemin de la Grande-Ligne
12. Affaires nouvelles
 - a)
 - b)
13. Vœux de sympathie
14. Rapport des comités
15. Mot du maire
16. Période de questions
17. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

16-71



Saint-Nazaire

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé

Acceptée

16-72

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 7 ET 21 MARS 2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux des séances des 7 et 21 mars 2016

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 7 et 21 mars 2016 est approuvée

Acceptée

16-73

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 7 ET 21 MARS 2016

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux des séances des 7 et 21 mars 2016 sont adoptés

Acceptée

16-74

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 189 167,43 \$ pour le mois de mars 2016 soit approuvé

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirme à la municipalité l'approbation du règlement d'emprunt 338-16 relatif au paiement de la quote-part



No de résolution
ou annotation

des coûts de réalisation des travaux de réfection du chemin
de la Grande-Ligne

**7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET D'UTILISATION DE
LOCAUX**

7.1. Demande d'utilisation du Rondin par la Fabrique le 23
avril 2016

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Nazaire a déposé une
demande d'utilisation de locaux dans le cadre d'une soirée
dansante au bénéfice de l'église de la paroisse

ATTENDU QUE cette demande vise l'utilisation de la salle le
Rondin le samedi 23 avril 2016 et ce, sans frais

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important
d'appuyer la fabrique de Saint-Nazaire

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Raynald Gobeil

Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-75

Que la municipalité de Saint-Nazaire permet à la Fa-
brique de Saint-Nazaire d'utiliser la salle le Rondin lors
de la soirée dansante au bénéfice de l'église qui aura lieu
le samedi 23 avril 2016

Acceptée

7.2. Demande d'aide financière / Funny-quilles

ATTENDU QUE le comité organisateur du funny-quilles a
déposé une demande d'aide financière pour son activité an-
nuelle qui se tiendra du 28 avril au 1^{er} mai 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important
d'appuyer le funny-quilles 2016

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-76

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie au comité
organisateur du funny-quilles 2016 une aide financière de
50 \$

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et
secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office
qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02
13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la
présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

Directeur général et secrétaire-trésorier

- 4 avril 2016 -

Acceptée



No de résolution
ou annotation

8. LOISIRS

- 8.1. Dépôt d'une demande de CA en vertu de l'article 22 au MDDELCC pour le projet de sentier pédestre

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire entend aménager un sentier pédestre

ATTENDU QUE le trajet projeté du sentier pédestre nécessite l'installation de deux passerelles afin de traverser un cours d'eau

ATTENDU QU'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doit être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

EN CONSÉQUENCE il est :
Proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

16-77

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Pierre-Yves Tremblay, directeur général à présenter la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Acceptée

- 8.2. Octroi de mandat à la firme Tetra Tech pour les services d'expertise du plancher du centre communautaire

ATTENDU QUE des travaux relatifs à la structure du plancher de la salle communautaire sont nécessaires

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir une expertise afin d'évaluer les travaux à effectuer

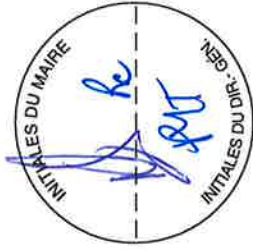
ATTENDU QUE la firme Tetra Tech a déposé une offre de service pour des services d'expertise relatifs au plancher du centre communautaire au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE il est :
Proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie un mandat à la firme Tetra Tech pour les services d'expertise relatifs au plancher du centre communautaire au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables

16-78



No de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 70120 522 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay, - 4 avril 2016 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9. URBANISME

9.1. Acceptation de la dérogation mineure 249, rue Principale

ATTENDU QUE les propriétaires, représentés par Lyse Côté, ont déposé une demande de dérogation mineure à la municipalité pour la propriété du 249, rue Principale

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser le maintien du garage à au moins 0,47 m de la ligne latérale au lieu d'au moins 0,6 m tel que spécifié à l'article 5.5.1 du règlement de zonage 213-04

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a fait l'objet d'aucune objection

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la demande de dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure afin d'autoriser le maintien du garage à au moins 0,47 m de la ligne latérale au lieu d'au moins 0,6 m tel que spécifié à l'article 5.5.1 du règlement de zonage 213-04

Acceptée

9.2. Acceptation de la dérogation mineure 1110-A, rang 3

ATTENDU QUE M. Frédéric Gilbert, mandataire a déposé une demande de dérogation mineure à la municipalité pour la propriété du 1110-A, rang 3

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement des terrains à une profondeur minimale de 53,34 m² au lieu de 75 m tel que prescrit au règlement de lotissement 217-04

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a fait l'objet d'aucune objection

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la demande de dérogation mineure



No de résolution
ou annotation

16-80



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

EN CONSÉQUENCE, il est :
Proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Raynald Gobeil
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement des terrains à une profondeur minimale de 53,34 m² au lieu de 75 m tel que prescrit au règlement de lotissement 217-04

Acceptée

10. DÉVELOPPEMENT

10.1. Abrogation de la résolution 15-165 – vente du terrain 54 au quartier Boréal

ATTENDU QUE la résolution 15-165 – vente du terrain 54 au quartier Boréal doit être abrogée étant donné que l'acheteur a décidé de retirer son offre d'achat sur le terrain 54 et d'acheter le terrain 20 tel que stipulé à la résolution 15-215 de la séance du 14 septembre 2015

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Jules Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-81

Que la municipalité de Saint-Nazaire abroge la résolution 15-165

Acceptée

11. ADMINISTRATION

11.1. Demande d'appui de la société du cancer / Avril mois de la jonquille

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-82

Que les membres du conseil décrètent que le mois d'avril est le Mois de la jonquille

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer

Acceptée

11.2. Participation du directeur général au congrès de l'ADMQ 2016

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel les 15, 16 et 17 juin 2016

ATTENDU QU'il est d'intérêt et d'utilité publics que le directeur général et secrétaire-trésorier participe à ce congrès

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-83

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier à participer au congrès 2016 de l'ADMQ qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2016 au Centre des congrès de Québec et que la municipalité acquitte les frais d'inscription de 503 \$ plus les taxes applicables

Que la municipalité rembourse les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sur présentation des pièces justificatives

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 454 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 4 avril 2016 -

Acceptée



No de résolution
ou annotation

11.3. Ouverture d'une marge de crédit pour le financement temporaire du règlement d'emprunt 338-16 – Paiement de la quote-part des coûts de réalisation des travaux de réfection du chemin de la Grande-Ligne

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 338-16 – paiement de la quote-part des coûts de réalisation de travaux de réfection du chemin de la Grande-Ligne en collaboration avec la Ville d'Alma

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire entend obtenir auprès de la Caisse populaire Desjardins, une marge de crédit temporaire de 419 079 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de ½ % pour effectuer le paiement de la quote-part desdits travaux

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-84

Que la municipalité de Saint-Nazaire demande à la Caisse populaire Desjardins de lui octroyer une marge de crédit temporaire de 419 079 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de ½ % pour le paiement de la quote-part des coûts de réalisation de travaux de réfection du chemin de la Grande-Ligne en collaboration avec la Ville d'Alma

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et/ou Pierre-Yves Tremblay, directeur général pour signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires

Acceptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucune affaire nouvelle

13. VŒUX DE SYMPATHIE

Il n'y a eu aucun décès à Saint-Nazaire en mars 2016

14. RAPPORT DES COMITÉS

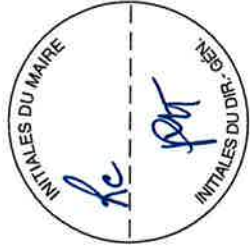
Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

15. MOT DU MAIRE

La mairesse suppléante informe les citoyens des affaires de la municipalité

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

16-85



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Nazaire**

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raynald Gobeil
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 20 h 28

Adoptée

Saint-Nazaire, le 4 avril 2016


M. Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général


Mme Rollande Côté,
Mairesse suppléante